

Genève, le 8 décembre 2015

Communiqué de presse

Secteur principal de la construction :

Face au refus incompréhensible de la SSE de négocier, les maçons se préparent à repartir en grève le 10 décembre !

Jusqu'alors, les employeurs genevois essayaient de paraître moins fermés à la discussion que leur faïtière nationale, montrant ainsi leur attachement à un partenariat social cantonal permettant d'appréhender les problèmes rencontrés sur les chantiers genevois par le biais de négociations et animé d'une volonté commune de trouver des solutions cantonales. Il y a peu encore, la SSE Genève déclarait bien vouloir négocier avec les syndicats genevois mais s'y trouvait empêchée par un veto de ses instances nationales. Le 16 novembre enfin, les masques sont tombés ! Les représentants des entreprises genevoises ont clairement exposé leur position. Si leur faïtière leur interdit bel et bien de signer des accords sans que ceux-ci soient d'abord ratifiés par les instances nationales, il n'existe à ce stade aucune interdiction de négocier de tels accords. C'était donc bien une décision propre à la SSE de Genève de refuser la négociation ! Pire encore, alors que leurs instances nationales ont enfin entamé des discussions avec les syndicats, à ce jour, les négociations sur le plan cantonal concernant des sujets cruciaux n'ont toujours pas repris, alors que la précarisation se répand sur les chantiers genevois comme une traînée de poudre.

Explosion du travail intérimaire, licenciements massifs des travailleurs âgés, et sous-traitance sauvage : Stop, la coupe est pleine !

L'explosion du travail temporaire à Genève n'est pas un hasard, mais le fruit d'une politique réfléchie et assumée d'entreprises visant à casser les prix pour emporter les marchés. Licencié du jour au lendemain sans aucune protection ou presque, le personnel intérimaire est corvéable à merci et subit plus que tout autre les risques liés aux intempéries. En cas de conditions météorologiques défavorables en effet, les entreprises le licencient quasi sur le champ pour faire reporter sans scrupules un de leur risque entrepreneurial classique qui est celui de la saisonnalité sur l'assurance chômage, et par conséquent l'ensemble de la collectivité.

De même, l'absence de réelle protection des travailleurs de plus 50 ans permet aux employeurs de procéder très facilement aux licenciements de ces derniers pour réengager peu après des travailleurs plus jeunes, moins chers, et plus précaires quand il s'agit de temporaires ; favorisant dumping social et salarial quand il ne s'agit purement et simplement de bafouer le droit à la retraite anticipée des collègues concernés.

Enfin la chaîne incontrôlable des sous-traitants qui place toute une série de salariés hors de toute protection, tant pour ce qui est des montants salariaux que des assurances sociales.

Escalade du conflit en ligne de mire

Bien conscients de cette dégradation sans précédent des conditions de travail sur les chantiers genevois, les maçons exigent à juste titre des protections conventionnelles efficaces.

Par leur grève d'avertissement du 11 novembre, ils ont manifesté leur ras-le-bol et leur colère et exigé l'ouverture de négociations jusqu'ici refusées par leurs employeurs.

Si d'ici jeudi la SSE-Genève persiste avec son refus de prendre leurs revendications légitimes au sérieux et compte tenu de la gravité de la situation, ils seront appelés à se prononcer sur une reprise immédiate d'une grève reconductible lors d'une Assemblée générale convoquée le 10 décembre à 7h30 sur la place des XXII cantons par les syndicats SIT, SYNA et UNIA.